

Tarifs des droits d'accès pour la saison 2016-2017

300 \$ Droit d'accès annuel (**260 \$ si acheté entre le 15 octobre et le 6 novembre 2016**)

200 \$ Droit d'accès estival (**180 \$ si acheté entre le 15 avril et le 7 mai 2017**)

110 \$ Droit d'accès de séjour (3 jours consécutifs)

60 \$ Droit d'accès journalier

Notez que la différence de prix, par rapport à l'an dernier, provient exclusivement de la portion assurance responsabilité civile qui est maintenant incluse dans chaque droit d'accès. Ces montants sont de 50 \$ dans le cas du droit d'accès annuel et un droit d'accès estival, de 20\$ dans le cas d'un droit d'accès de 3 jours et de 10 \$ dans le cas d'un droit d'accès 1 jour.

Période de validité de l'assurance en responsabilité civile incluse dans le droit d'accès

Droit d'accès annuel – assurance 50 \$ – valide pour 13 mois à partir du moment de l'achat

Droit d'accès estival – assurance 50 \$ – valide pour 13 mois à partir du moment de l'achat

Droit d'accès 3 jours – assurance 20 \$ – valide pour 3 jours à partir du jour de l'achat

Droit d'accès 1 jour – assurance 10 \$ – valide cette même journée seulement

Attestation d'assurance

Une « Attestation d'assurance », (la feuille rose) est maintenant incluse avec chaque droit d'accès pour être immédiatement remise à l'acheteur. Le quadiste possèdera donc immédiatement sa preuve d'assurance en cas de vérification en sentier.

Droit d'accès sans assurance (uniquement auprès de la FQCQ)

Il sera également possible d'acheter un droit d'accès en ligne sans cette même portion d'assurance **MAIS UNIQUEMENT AUPRÈS DE LA FQCQ** qui **devra faire vérifier la validité de l'assurance responsabilité civile que possède déjà** la personne qui en fait la demande.

Les modalités d'achat sans la partie assurance responsabilité civile personnelle seront disponibles dès qu'elles auront été approuvées par les autorités légales concernées.

Détails sur le coût de l'assurance responsabilité civile

La répartition du coût de l'assurance responsabilité civile apparaîtra au dos de la Copie Membre de chaque droit d'accès.

Nouveau pour véhicules destinés à la location

Un droit d'accès pour **VÉHICULE DE LOCATION** sera aussi disponible auprès de la Fédération pour les entreprises qui offre ce service à leurs clients. Les locateurs devront s'adresser directement à la FQCQ pour se les procurer. Le coût pour les véhicules de location sera de 390 \$ pour un droit annuel et de 290 \$ pour un droit d'accès estival.

Demande de remboursement de la partie assurance après l'achat du droit d'accès

Après avoir acheté un droit d'accès, il est possible de demander un remboursement de la partie assurance responsabilité civile personnelle en suivant les instructions qui seront contenues dans le livret d'information qui accompagnera chaque droit d'accès.

Ligne info

Un numéro de téléphone sera bientôt disponible pour les quadistes afin d'obtenir des renseignements généraux ou s'appliquant à leur situation personnelle.